

## Conditions de location / TPE

Commandez 2 mois à l'avance et bénéficiez d'une remise de 20%

Remise identique si vous retirez et rapportez chez Easyloc, en réservant au moins une semaine à l'avance

### Location courte durée – avec temps de transport

- Moins d'une semaine : 80 € HT ( ou 64 € )
- De 8 à 14 jours : 110 € HT ( ou 88 € )
- De 15 à 30 jours : 150 € HT ( ou 120 € )
- Supplément / puce internationale : 20€ HT

### Location moyenne durée – avec temps de transport

- 2 mois : 250 € HT
- 3 mois : 350 € HT
- 4 mois : 450 € HT
- 5 mois : 550 € HT

**Location d'1 an minimum** : de 13 € à 39 € HT / mois selon le modèle choisi

+ 49 € HT de frais de dossier

### Le port

Nous prenons en charge le port Aller par transporteur ou la Poste : dans ce cas, pas de remise

Le port retour est à votre charge

En cas d'urgence, supplément pour livraison le lendemain 9h = 15 € HT

### Pour louer un terminal

Merci de nous fournir

- Le règlement TTC de votre commande
- Un chèque de caution de 500 € par TPE
- Votre N° de domiciliation et votre code banque

Si vous n'avez jamais eu de TPE, vous devez demander à votre banque de vous délivrer une **carte de domiciliation** : son N° nous est indispensable pour paramétrer le terminal à vos coordonnées bancaires

Pour tout renseignement technique ou commercial

Par téléphone : 01 44 73 03 75 – Nicole Cristou

Par mail : [nicole.c@easyloc.pro](mailto:nicole.c@easyloc.pro)

Retour du bon de commande ou du devis signé / fax : **01 83 62 20 34**

Suivi par courrier du règlement et du chèque de caution ( ou lors de l'enlèvement ) :  
**aucune réservation ne sera garantie sans ce règlement ou ce bon de commande**

Aucune expédition ne sera faite avant réception d'un chèque de caution

Un supplément de 20€ sera appliqué pour toute réservation de dernière minute (J-1)

Toute détérioration sera facturée de 80 € à 450 € HT, selon les frais de remise en état.

Tout appareil non rendu dans le délai prévu , J+1 ( non imputable au transporteur )  
entraînera une facturation de 20 € HT par jour, montant déductible de la caution.

Dans le cas où nous n'aurions pas reçu le règlement il sera déduit du montant de la caution en cas de non paiement .

En cas de non retour de l'appareil, **même imputable au moyen de transport choisi**, la caution sera encaissée , le client devant ensuite faire une réclamation à son transporteur, d'où l'intérêt d'assurer les colis.

**Les cartes SIM proviennent des opérateurs Orange, Bouygues ou SFR**

Il vous appartient de vérifier si l'un des opérateurs ne passe pas à l'endroit où vous utiliserez les TPE . Dans la mesure du possible nous essayons de varier les opérateurs en cas de location de plusieurs appareils ; aucune indemnité ne sera due au cas où l'utilisation du TPE s'avère impossible pour cause d'opérateur.